

SAINT BRICE
42 RUE PIERRE MAITRE 51100 REI
03.26.02.57.58

Bon No:
004421298

1ere Gachée: 13:28 (1)

Date: 24/09/2026

SOLA2609244751

Quantité: 1.00 m3

référence commande(2): 03 26 49 61 70

client:
410429

chantier:
DEPART

24 RUE MONSEIGNEUR G BEJO

51100 Reims

Zone: Sous Centrale

Véhicule:
LM LM

LM LUI MEME

ARRIVEE CHANTIER
convenue réelle

DECHARGEMENT
debut fin

DEPART
chantier

RETOUR
centrale

ATTENTE
00:00

température:
vitesse du vent:
validité:

CONSEILS DE SECURITE:

XI:irritant

en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures

code Béton
PJNCNXA350

désignation(6)(8)
BORDURE

certification

classe d'exposition(3)

Classe
Chlorure

consistance(7)
Dmax
20

ciment(type et classe)
CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R

Additions(type)
dosage(C+Ka)(5)
0

Résistance caractéristique(4)

appellation commerciale
BETON NCN Dm20 CEM2 350

Propriétés particulières spécifiées

SERVICES
CONTRIB ENVIRON
HAUSSE ENERGIE
TAXE CARBONE
ECO-PARTICIPATION

ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)

LIVRAISON RECEPTIONNEE
NOM:

signature du client:

ajout d'ingrédients sur chantier(9):
type et quantité:
demandeur:

signature:

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1